

## Conditions Générales de Vente de la société @MI

### Article 1 : Définitions

« @MI » est une société offrant des prestations de maintenance informatique, d'assistance informatique et de conseil informatique auprès des particuliers, des professions libérales, des entreprises et des collectivités locales.

@MI intervient également dans le domaine des réseaux informatiques et des nouvelles technologies de l'information.

La société assure parallèlement des prestations de vente de matériel informatique, de formation informatique et d'installation de matériel informatique.

La société @MI est sise 50 rue de la Grangette, 62250 WACQUINGHEN.

« Client » désigne le bénéficiaire des produits ou services fournis par la société @MI

« Prestation(s) » désigne les services délivrés au Client par la société @MI.

« Equipement » désigne le matériel informatique du Client, sur lequel la société @MI est amenée à intervenir.

### Article 2 : Objet

Le but du présent contrat est de définir les conditions dans lesquelles la société @MI accomplira ses prestations suite à la demande expresse du Client.

Les présentes conditions générales de vente pourront être complétées, si besoin est, par des conditions particulières, qui dans ce cas seront annexés.

### Article 3 : Application des conditions générales de vente

Toute Prestation de la société @MI est soumise aux présentes conditions générales de vente.

L'acceptation par le Client d'une offre commerciale d'@MI implique l'adhésion complète et sans réserve aux présentes conditions.

A cet effet un exemplaire de ces conditions est présenté au Client avant toute intervention sur son Equipement, ces conditions sont également consultables sur le site Internet de la société à l'adresse <http://www.ami80.fr>

### Article 4 : Nature des prestations, date et lieu d'exécution

Les prestations fournies par la société @MI ont pour but de répondre aux besoins d'expertise informatique du Client. @MI assure les prestations suivantes :

- Conseil, assistance, installation, configuration, maintenance préventive et/ou curative de matériels et/ou logiciels informatiques,
- Vente de matériels et/ou logiciels informatiques,
- Formations informatiques.

Cette liste n'est pas exhaustive, la société @MI se réserve le droit de supprimer et/ou modifier et/ou ajouter tout service qu'elle jugera nécessaire.

@MI intervient uniquement sur la demande expresse du Client. Les Prestations sont exécutées uniquement sur site (domicile et/ou lieu de travail du Client).

La date, l'horaire et le lieu d'exécution des prestations sont convenus au préalable d'un commun accord.

Les interventions peuvent avoir lieu du lundi au vendredi de 9h00 à 18h00 hormis congés et jours fériés.

### Article 5 : Délai d'intervention

Le Client conviendra avec le représentant de la société @MI des modalités d'intervention (nature des prestations, jour, heure et lieu d'exécution).

@MI s'efforcera de proposer au Client une intervention dans la journée.

Si toutefois cela n'est pas possible, notamment pour des raisons de disponibilité de moyens humains ou techniques aucune compensation ne pourra être exigible par le Client.

### Article 6 : Tarifs applicables

Les tarifs applicables aux prestations d'@MI seront portés à la connaissance du Client via le site Internet de l'entreprise à l'adresse suivante : <http://www.ami80.fr>

Ils pourront également être communiqués par voie postale suite à la demande expresse du Client et/ou par téléphone au numéro suivant : 06 73 64 03 68

Concernant le prix de la main d'œuvre nécessaire à la réalisation de la Prestation, le calcul s'effectue de la manière suivante : facturation à l'heure (sauf pour les particuliers où la facturation s'effectue à la demi-heure).

Le tarif de la première heure (demi-heure pour les particuliers) constitue également le coût de l'intervention minimale forfaitaire.

Les tarifs des Prestations sont modifiables sans préavis, seul les tarifs portés sur le devis font foi.

### Article 7 : Paiement des Produits et pénalités

Excepté en cas d'accord préalable, le règlement des Prestations est à régler par le Client des la fin de l'intervention, soit en espèces, soit par chèque postal ou bancaire à l'ordre d'@MI ou par virement bancaire sur le compte d'@MI.

La facture sera envoyée au Client dans un délai maximum de 5 jours ouvrés après l'issue de la Prestation.

Dans le cas d'un retard de paiement, conformément à l'article L441-6 du code de commerce, le Client se verra appliquer une pénalité de retard au taux de refinancement de la Banque Centrale Européenne majoré de 10 points, calculée sur le montant de la totalité des sommes dues, majorée des frais de justice éventuels.

### Article 8 : Devis préalable

Pour toute intervention d'un montant inférieur à 150 Euros un devis oral toutes taxes comprises sera établi lors de la demande d'intervention exprimée par le Client.

Un devis écrit pourra être établi si le client en exprime le besoin ou si @MI le juge nécessaire.

Pour toute intervention d'un montant supérieur ou égal à 150 Euros un devis écrit sera établi.

Ce devis précisera les coordonnées du Client, le détail des prestations, le détail des produits nécessaires ainsi que le coût total de l'intervention exprimé hors taxes et toutes taxes comprises.

Ce devis précisera également la durée de validité de l'offre.

### Article 9 : Annulation de l'intervention par le Client

Pour le cas où le client souhaiterait annuler une intervention convenue avec la société @MI, celle-ci devra être annulée plus de 3 heures avant le rendez-vous prévu, dans le cas contraire le prix de l'intervention minimale forfaitaire (Article 6) sera dû par le Client.

### Article 10 : Limites d'intervention

@MI se réserve le droit de refuser et/ou cesser l'exécution de toute Prestation convenue si :

- L'installation et/ou l'utilisation des Equipements du Client est non conforme aux préconisations du constructeur et/ou éditeur,
- Le technicien @MI juge que les conditions de travail risquent de mettre en danger sa sécurité ou celle d'autrui,
- La demande du client n'est pas légale ou conforme à la législation en vigueur.

L'attention du Client est attirée sur le fait que l'utilisation de logiciels ou contenus illicites ou obtenus de manière illégale sont de nature à interrompre l'intervention.

Dans tous ces cas le montant de l'intervention minimale forfaitaire (Article 6) sera exigible.

### Article 11 : Obligations de la société @MI

Le Client reconnaît et accepte le fait que la société @MI n'est tenue qu'à une obligation de moyens.

@MI s'engage, pour la bonne exécution de ses Prestations, à fournir tous les moyens humains et/ou techniques en sa possession.

@MI s'engage à respecter la plus stricte confidentialité concernant les informations fournies par le client et désignées comme telles.

### Article 12 : Obligations du Client

Pour le bon déroulement de l'intervention le client s'engage à fournir à l'intervenant de la société @MI l'ensemble des manuels techniques de ses Equipements ainsi que les différents supports informatiques et/ou licences des logiciels en sa possession, les différents codes d'identification et mots de passe.

Afin d'assurer une exécution rapide et sûre de la Prestation, le client s'engage à garantir un accès aisé aux Equipement concernés par l'intervention.

Le Client devra prendre toutes les précautions d'usage pour assurer préalablement à toute intervention la sauvegarde de ses données personnelles.

Si le Client ou la personne chargée de le représenter n'est pas présent sur le lieu à la date et l'heure convenues, @MI ne pourra assurer les Prestations.

Le cas échéant @MI sera dans l'obligation de facturer le déplacement ainsi que son temps d'attente éventuel (facturation minimale du coût de l'intervention minimale forfaitaire), non remboursable sous quelque forme que ce soit et quelque soit le Produit auquel vous auriez souscrit.

Le Client est informé que l'ensemble des frais, quels qu'ils soient, afférents à l'exécution des Prestations @MI et notamment les frais d'électricité, de téléphone, de connexions à Internet ou d'usage des consommables informatiques, engendrés par les manipulations effectuées par @MI sont et restent à sa charge.

En aucun cas, le Client ne pourra en demander le remboursement total ou partiel sous quelque forme que ce soit.

### Article 13 : Limites de responsabilité

La société @MI intervient uniquement sur demande explicite du Client, à ce titre, quelle que soit la Prestation demandée, et quel que soit son lieu d'exécution, en aucun cas @MI ne pourra être tenue pour responsable des dégâts directs et/ou indirects, matériels et/ou immatériels et ce pour quelle que raison que ce soit.

D'une manière générale, @MI ne pourra être responsable d'aucun préjudice financier et/ou marchand et/ou moral d'aucune sorte pour quelle que raison que ce soit suite à l'exécution d'une Prestation requise par le Client.

Quelle que soit la Prestation sollicitée et quel que soit son lieu d'exécution, la société @MI ne saurait être tenue pour responsable, pour quelle que raison que ce soit de l'altération ou de la perte des données du Client. Le Client devra prendre toutes les précautions d'usage pour assurer préalablement à toute intervention la sauvegarde de ses données personnelles.

Dans le cas où le représentant de la société @MI devrait procéder à une sauvegarde des données personnelles du Client, le Client reconnaît et accepte sans aucune réserve, de dégager l'entière responsabilité de la société @MI au cas où une partie ou la totalité des données personnelles du Client serait altérées et/ou perdues.

### Article 14 : Garantie

Les Prestations fournies par la société @MI sont couvertes par une garantie de 15 jours à compter du jour figurant sur le bon d'intervention dans la mesure où le Client n'apporte aucune modification logicielle et/ou matérielle à son Equipement.

Le Client est informé que les Prestations @MI, comme sa propre intervention entraînent une rupture de la garantie du constructeur et/ou du distributeur auprès duquel le Client a acheté ses équipements et à laquelle ne se substitue en aucun cas une garantie de @MI.

Concernant le matériel (sauf mention contraire et/ou achat d'une extension de garantie auprès d'@MI) vendu par le biais de la société @MI, la garantie accordée est d'un an à compter du jour figurant sur la facture.

### Article 15 : Réserve de propriété

La société @MI reste propriétaire des logiciels et/ou matériels fournis jusqu'au paiement complet de leur prix par le Client.

### Article 16 : Attribution de compétences

Les présentes conditions générales de vente valables à compter du 01/01/2025 et tout document qui leur est annexé sont régies par le droit français.

Les litiges découlant de l'application des présentes conditions générales de ventes sont soumis au droit français. Tout litige relatif à leur interprétation et/ou à leur exécution relève des Tribunaux français.